

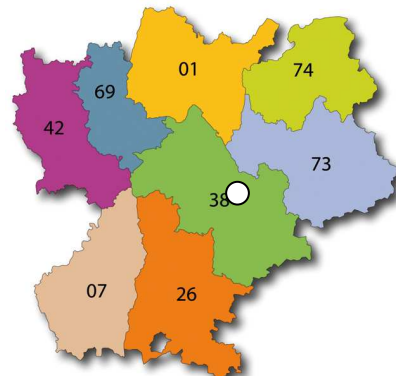


L'AUTOPARTAGE DE GRENOBLE AUX ALPES (38)

Grenoble

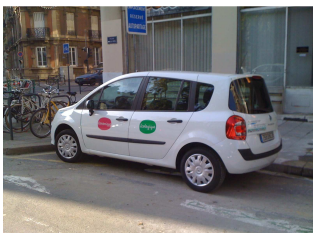
La commune de Grenoble est située entre les massifs du Vercors, de la Chartreuse et la chaîne de Belledonne. Avec une topographie en cuvette, le bassin grenoblois est confronté à des difficultés croissantes de circulation et de stationnement et les 156 793 habitants de la ville souffrent du faible renouvellement de l'air. Cette problématique est plus globalement celle des pôles urbains alpins dont l'extension est limitée et les conditions particulières accentuent les effets de la pollution. La ville de Grenoble s'est engagée à favoriser l'intermodalité des transports en commun : train, bus, tramways et vélo.

Forte d'un réseau de pistes cyclables de 300 kilomètres, la ville est généralement saluée comme bonne élève en termes de déplacement doux. En tant que première agglomération française à avoir signé un plan climat, Grenoble a fait du transport un secteur prioritaire.



A l'origine

Créée en 2005 par 2 chercheurs en énergie et économie, l'association Alpes-AutoPartage fut la 3ème à voir le jour en France. En proposant le système de partage de voiture, elle participa à la création de France Autopartage, réseau d'échange entre les structures. Dans le même temps, en collaboration avec Technopôle de Savoie Technolac, un système d'auto-partage a été mis en place à Chambéry sous la marque Car Liberté. Poussée par la baisse des subventions mais aussi pour gagner en indépendance et répondre à la demande croissante nécessitant plus de voitures, Alpes-AutoPartage s'est constituée, en 2010, en Société Coopérative d'Intérêt Collectif en s'associant à Car Liberté. Grâce à son nouveau statut, la société gagne en légitimité auprès des collectivités. Désormais, Alpes-AutoPartage est la référence en matière d'autopartage à Grenoble mais également dans la région de par son action de déploiement de stations au niveau régional dans les Savoie et en Isère. Présente autour de 4 gares majeures le long du Sillon Alpin, elle est le complément du TER et des modes doux : transports en commun urbains et interurbains, covoiturage, vélos ou marche à pied.



Objectifs du projet

- 1/ Favoriser l'intermodalité en rendant l'utilisation de la voiture complémentaire au vélo et aux transports en commun.
- 2/ Etendre le service d'autopartage au niveau régional.

Et si c'était à refaire ?

«L'auto-partage concerne autant les particuliers, que les entreprises et les administrations. Les agents de Chambéry Métropole utilisent ce service, tant à titre professionnel que personnel. Il est indispensable pour accompagner les collectivités dans la maîtrise et la diminution de leur flotte de véhicules. Après un diagnostic de son parc en 2010, la ville de Chambéry va engager de nouveaux modes de gestion du parc afin de valoriser ce service et réduire la taille de sa flotte de véhicules».

Henri Dupassieux, Vice-Président Transport de Chambéry Métropole et adjoint développement durable à la Mairie de Chambéry

«Dans le contexte de crise climatique et de pénurie d'espace public, l'autopartage doit être encore encouragé. A Grenoble, en multipliant les stations, le service doit proposer demain une alternative encore plus efficace à l'automobile individuelle, en complémentarité tarifaire et technique des transports en commun et du vélo en libre service. Seul le développement de solutions combinées, économiques et faciles d'accès, permettra de réduire vraiment l'impact environnemental de nos déplacements».

Jacques CHIRON, Adjoint au Maire de Grenoble, chargé des déplacements, Président de la Semitag

Points forts

- Des gains environnementaux
- Une réponse adaptée aux besoins des individus
- Un projet fédérateur au cœur des politiques d'aménagement et d'urbanisme
- Economie sociale et solidaire et gouvernance éthique

Principales étapes

2005 :

- Création de l'association Alpes-AutoPartage
- Création du réseau France autopartage

2008 : création de Car Liberté

2010 :

- Alpes-AutoPartage devient une SCIC en s'associant à Car liberté pour un service le long du sillon alpin.
- Partenariat avec d'autres structures grenobloises de la mobilité douce pour créer le réseau Mobilis

Acteurs impliqués

- Collectivités et entreprises membres
- Cigale (Club investisseur solidaire)
- Région Rhône-Alpes
- France auto partage
- Generescence (entreprise adhérente et investisseur dans la SCIC)
- Union régionale des SCOP
- MCAE réseau France Active

Contact

Alpes-AutoPartage
Stéphanie PESENTI
Chargée de développement
28 rue Denfert Rochereau 38000 Grenoble
09 64 37 89 90 / stephanie.pesenti@alpes-autopartage.fr

Aller plus loin...

- <http://www.alpes-autopartage.fr/>
- <http://www.grenoble.fr/338-transport-en-commun-et-covoiturage.htm>
- <http://www.carliberte.com/>

Quelques réalisations et indicateurs clés

■ **Des gains environnementaux** : un système qui réduit l'impact de la voiture sur l'environnement et remplace plusieurs centaines de voitures

- Sur simple réservation, l'adhérent bénéficie d'une voiture stationnée à l'emplacement qui lui convient pour le temps qui lui est nécessaire. Une voiture partagée remplace plus de 8 voitures individuelles.
- Un service économique pour ceux qui roulent moins de 10 000 km/an et n'ont pas besoin d'une voiture tous les jours. L'abonnement comprend l'assurance, l'entretien, le parking et l'essence.

■ **Une réponse adaptée aux besoins des individus** : avec la volonté de rendre pratique et aussi rationnelle l'utilisation de la voiture

- Un service qui s'adresse à tous : entreprises, professionnels (artisans, associations), collectivités, voyageurs, particuliers, étudiants.
- L'effet tâche d'huile est la stratégie adoptée par la société pour l'emplacement des stations. Il se fait en fonction de la localisation des abonnés, généralement en ville. Elle souhaite placer des stations tous les 500 m dans Grenoble, Chambéry, Aix et Annecy mais également autour de ces villes, afin de rendre le service plus pratique et performant. Actuellement, la société compte 30 stations à Grenoble, 2 à Echirrolles, 1 à Fontaine, 2 à Saint-Martin d'Hères, 15 à Chambéry, 1 à La Motte Servolex, 1 à Aix-les-Bains et 1 à Annecy. Au total, la SCIC possède 57 voitures, 38 autour de Grenoble et 19 dans les Savoie.
- Le tarif de nuit gratuit permet aux utilisateurs de garder la voiture la nuit et de se garer en bas de chez eux. De cette manière, l'auto partage peut être considéré comme une alternative pour les trajets domicile / travail.
- Les utilisateurs sont facturés à l'heure et au kilomètre afin de les inciter à moins rouler.
- Le nombre de contrats a augmenté de plus de 30% depuis la création de la SCIC, et le chiffre d'affaires de plus de 45%, avec plus de 1 250 réservations par mois.

■ **Création d'un réseau grenoblois des acteurs de la mobilité douce** qui associe 6 structures : Itinéraire Bys, Becycle, Movansave, Dayak, H2rent et Alpes-AutoPartage. Suite à un travail collectif, des plaquettes d'information sur chaque structure ont été créées. Ces plaquettes sont distribuées par les structures uniquement lorsqu'elles démarchent des professionnels. Des tarifs combinés sont également proposés.

■ **Un projet fédérateur, au cœur des politiques d'aménagement et d'urbanisme** :

- La Ville de Grenoble et la Métro ont contribué au déploiement de la structure par des aides, des passerelles avec la Semitag, en mettant à sa disposition des places de voirie et en communiquant. La Mairie de Chambéry a largement communiqué, et envisage d'utiliser le service pour ses agents, comme le font La Région et la Ville d'Aix-les-Bains.
- Chambéry Métropole est associée à la SCIC. La Région Rhône-Alpes et d'autres collectivités territoriales d'Isère et de Savoie sont sur le point de prendre des parts dans la société. Des efforts sont encore à fournir de la part des collectivités, notamment en termes d'usage.
- En s'associant à Car Liberté au sein d'une SCIC, Alpes-AutoPartage conforte l'activité et étend l'offre de service dans les Alpes.

■ **Economie sociale et solidaire et gouvernance éthique** :

- le choix de la SCIC allait de paire avec le service d'auto partage, d'intérêt collectif et dans une logique de développement durable.
- Le changement de la structure en SCIC s'inscrit en continuité de la philosophie de l'association d'origine. La SCIC est considérée comme la forme commerciale de l'association. En choisissant le statut de SCIC, tous les salariés participent aux prises de décisions de manière égalitaire et peuvent être associés au capital.



Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche : Mobilité durable / Initiatives de territoires)

Document réalisé par :

RHONALPENERGIE
Environnement

10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org